

Un parcours jusqu'à bac + 5 après une licence

Après l'obtention d'une licence à l'UPEM en 2013, la grande majorité des étudiants poursuivent leurs études, principalement en master. L'orientation que choisissent les étudiants est liée à la discipline de leur licence, mais leurs caractéristiques individuelles – en particulier leur passé scolaire – ont également une influence. Si la grande majorité obtient un titre de niveau I deux ans après leur licence, les parcours ne sont pas pour autant linéaires, mais jalonnés de mobilité, réorientation, pauses dans le parcours...

78 % poursuivent leurs études

L'année suivant l'obtention de leur licence en 2013, 78 % des 889 diplômés poursuivent leurs études, dont 60 % à l'UPEM. L'arrêt des études n'est toutefois pas définitif pour tous, puisque 40 % ont finalement repris leurs études après une interruption d'un an.

Au final 11 % des diplômés arrêtent leurs études durablement et à l'inverse 81 % se réinscrivent au moins deux années consécutives.

Depuis plusieurs années la poursuite d'études immédiate s'inscrit dans une tendance à la baisse. En effet les diplômés 2013 poursuivent moins fréquemment leurs études que leurs aînés (moins 5 points par rapport à la promotion 2011). La moindre poursuite d'études n'est pas propre aux diplômés de licence ; en effet les diplômés 2013 de DUT et de licence professionnelle poursuivent également moins que leurs aînés¹. Aussi les licenciés 2013 arrêtent plus souvent leurs études durablement (11 % contre 9 % pour la promotion 2011).

La poursuite d'études varie fortement selon la discipline de la licence. En effet, pour les diplômés de *sciences humaines et sociales* et de *sciences*, près de neuf sur dix poursuivent leurs études tandis qu'ils sont un peu plus de sept sur dix dans les licences relevant des disciplines de *sciences économiques et de gestion* et de *STAPS*, et environ les deux tiers dans les disciplines de *lettres et arts et langues*.

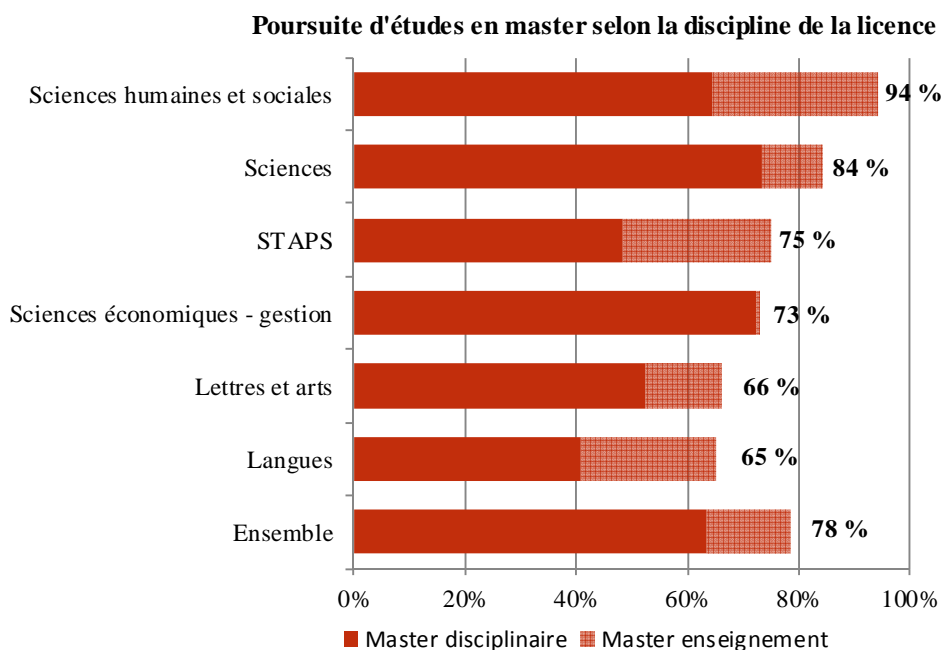
78 % s'inscrivent en master

Près de 80 % des licenciés en poursuite d'études s'inscrivent en master, dont 68 % à l'UPEM. Seuls 3 % suivent un diplôme d'école de commerce et 2 % une formation d'ingénieur. Les 17 % restants se répartissent ainsi : 48 % suivent des formations de niveau bac + 4 dans des écoles spécialisées (par exemple en marketing, communication...), 13 % préparent une autre licence générale, 5 % une licence professionnelle. Les autres se sont orientés dans diverses formations de niveau inférieur ou égal à la licence (Diplôme d'Etat, DU, CAP, certificat d'école...)

Globalement, la poursuite d'études en master est fortement liée à la discipline de la licence obtenue. Ainsi les licenciés de *sciences humaines et sociales* et de *sciences* sont particulièrement nombreux à s'inscrire master (en moyenne près de neuf sur dix). Tandis que les diplômés de *STAPS* et de *sciences économiques et de gestion* sont un peu plus de sept sur dix dans ce cas. Ces derniers s'inscrivent, logiquement, plus souvent en diplômes d'école de commerce ou de gestion (11 % contre 1 % pour les licenciés des autres disciplines). En revanche les étudiants de *lettres et arts* ainsi que de *langues* poursuivent moins souvent en master et plus fréquemment dans des formations d'écoles spécialisées notamment en arts, diplômes nationaux de conservatoires, certifications professionnelles...etc (26 % contre 9 % pour les autres disciplines).

¹ Ofipe Résultats n°147 et n°148, Théophile Nadine, 2016

Les masters préparant aux métiers de l'enseignement (master MEEF : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) attirent 15 % des étudiants poursuivant leurs études. Néanmoins, le clivage est relativement marqué selon la discipline : plus du quart des licenciés de *sciences humaines et sociales*, *STAPS* et *langues* ont choisi cette voie. A l'inverse, peu d'étudiants de *sciences économiques et de gestion*, de *sciences* et de *lettres et arts* sont attirés par ces métiers. Cependant au sein de la discipline *lettres et arts*, seuls 5 % des diplômés de licence d'arts poursuivent en master enseignement, tandis que les licenciés de lettres sont plus de sept sur dix dans ce cas. De même en *sciences*, la licence Sciences pour l'ingénieur - Pluridisciplinaire sciences et technologies fait exception : tous les étudiants poursuivent en master enseignement.



Source : Enquête diplômés de licence 2013, UPEM, 2016

L'accès aux métiers de l'enseignement

Avant la rentrée 2010, l'accès aux concours était ouvert aux détenteurs d'un bac + 3 ; depuis la rentrée 2010, l'accès aux métiers de l'enseignement est soumis à l'obtention d'un bac + 5. Les promotions de 2010 à 2012 devaient être titulaires d'un bac + 5 pour passer les concours. Pour les licenciés 2013, même si le bac + 5 reste une des conditions sine qua non pour devenir enseignant titulaire, les épreuves d'admissibilité et d'admission s'effectuent dorénavant en fin de première année de master MEEF. Suite à la première année de master, les étudiants reçus au concours intègrent la deuxième année de master MEEF et effectuent leur année de stage en même temps ; ils sont titularisés à la fin de cette seconde année de formation.

Au final parmi l'ensemble des licenciés poursuivant leurs études 15 % suivent un master MEEF soit deux points de plus que pour les promotions 2012 et 2011.

Autant de reprises d'études que d'arrêts durables

Parmi les 22 % de licenciés ne poursuivant pas leurs études après la licence, la moitié reprennent leurs études après une ou deux années d'interruption. Ils poursuivent moins fréquemment en master que ceux inscrits dans la continuité de la licence (45 % contre 78 %). En effet ils s'inscrivent principalement en formation d'école spécialisée (47 %). Et ils sont moins souvent inscrits dans une formation de niveau bac + 4.

Les bacheliers non généraux, sont plus prédisposés à arrêter leurs études (22 % contre 9 % pour les généraux). De même les personnes n'ayant pas obtenu de mention au bac arrêtent plus fréquemment (14 % contre 8 % pour les bacheliers avec mention). Aussi les diplômés ayant obtenu leur bac en retard sont plus enclins à ne pas poursuivre après leur licence (19 % contre 8 % pour les personnes ayant obtenu leur bac à sans retard). Si le parcours antérieur influence sur la poursuite immédiate ou l'arrêt durable, c'est moins le cas sur la reprise d'études. En effet seul le fait d'être détenteur d'un bac non général influence la reprise d'études (5 % contre 12 % pour les généraux), les autres caractéristiques scolaires n'ayant pas d'impact significatif. Cette pause dans les études peut être un temps de réflexion sur leur orientation : ces étudiants suivant des formations plus variées et moins courantes que ceux poursuivant immédiatement. Autres hypothèses : les étudiants ont rencontré des

Accès au master et au niveau bac + 4 selon l'instant de poursuite après la licence

	Part de poursuite en master	Formation de niveau bac+4
Poursuite immédiate	78 %	90 %
Reprise d'études après 1 ou 2 ans d'interruption	45 %	60 %

Source : Enquête diplômés de licence 2013, UPEM, 2016

difficultés à intégrer la formation de leur choix, ou leur insertion dans la vie active se révèle délicate et se solde par une reprise d'études par défaut.

Méthodologie

Cette étude s'intéresse au parcours des étudiants ayant obtenu une licence générale à l'UPEM en 2013, c'est à dire à l'issue de l'année universitaire 2012-2013. Les étudiants ayant obtenu leur licence en parallèle d'un cursus d'ingénieur à l'ESIEE, l'EFREI ou l'ESIGETEL ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Afin de retracer le parcours depuis l'obtention de leur licence en 2013, les 889 diplômés ont été distingués en deux catégories, selon le niveau d'information dont nous disposons sur leur parcours post-licence.

- les étudiants ayant validé un bac + 5 en 2 ans à l'UPEM (278 étudiants), les étudiants ayant validé une licence professionnelle à l'UPEM l'année suivant leur licence (4 étudiants) et ceux inscrits à l'UPEM les 3 années suivant leur licence (41 étudiants). Pour ceux-ci, les parcours ont été reconstitués à partir des données pédagogiques contenues dans Apogée, base de données administrative de l'UPEM ;

- les étudiants ayant quitté l'UPEM (566 étudiants) : immédiatement après la licence (89 %), un an (8 %) ou deux après la licence sans avoir validé de bac + 5 (3 %). Ces 566 diplômés ont été contactés par téléphone en janvier 2016, puis par mail pour compléter un questionnaire. Le taux de réponse à l'enquête s'élève à 82 %. Les données recueillies ont été complétées avec les variables socio-démographiques contenues dans Apogée.

Au total le parcours de 89 % des diplômés de licence a pu être retracé. Toutefois afin de ne pas surestimer les poursuites d'études, les statistiques ont été redressées.

73 % sont diplômés d'un bac + 5 en deux ans

Parmi les étudiants poursuivant immédiatement après la licence, la majorité (90 %) sont inscrits à un niveau bac + 4 et les trois quarts d'entre eux obtiennent un titre de niveau I deux ans après la licence. Logiquement, il s'agit principalement de master (88 %) puisque la poursuite en master est le parcours le plus fréquent après la licence. Néanmoins, les parcours sont moins linéaires qu'il n'y paraît.

D'une part, parmi les diplômés de bac + 5 en 2 ans, 9 % changent d'établissement. Pour 11 % d'entre eux ce changement d'établissement s'accompagne d'un changement de parcours. Il s'agit par exemple d'étudiants passant d'une première année master à une formation d'école spécialisée.

D'autre part, parmi ceux n'ayant pas validé de bac + 5 deux ans après la licence :

✓ 28 % sont passés en année supérieure mais n'ont pas obtenu leur diplôme : la plupart (70 %) sont toujours inscrits en 2015-2016 et sont donc susceptibles de le valider au terme de l'année universitaire.

✓ 47 % sont réinscrits à bac + 4. Plus d'un tiers d'entre eux a changé d'établissement ; ce changement s'accompagne pour la moitié d'une réorientation, il s'agit principalement d'étudiants suivant initialement une formation d'école spécialisée et réintégrant un master. Au final 61 % sont en bac + 5 en 2015-2016.

✓ 5 % se réorientent et se réinscrivent à un niveau inférieur. Ces étudiants se réorientent vers des formations très variées : première année d'ingénieur, licence professionnelle, formation d'école spécialisée, BTS, diplôme d'Etat... En définitive un peu moins de la moitié d'entre eux ont validé un diplôme de niveau équivalent à la licence suite à cette réorientation.

✓ 20 % ont interrompu leurs études alors que près des deux tiers avaient validé leur année. Il s'agit sans doute d'une année de césure puisque plus de quatre sur dix reprennent leurs études en 2015-2016, et la majorité à bac + 5.

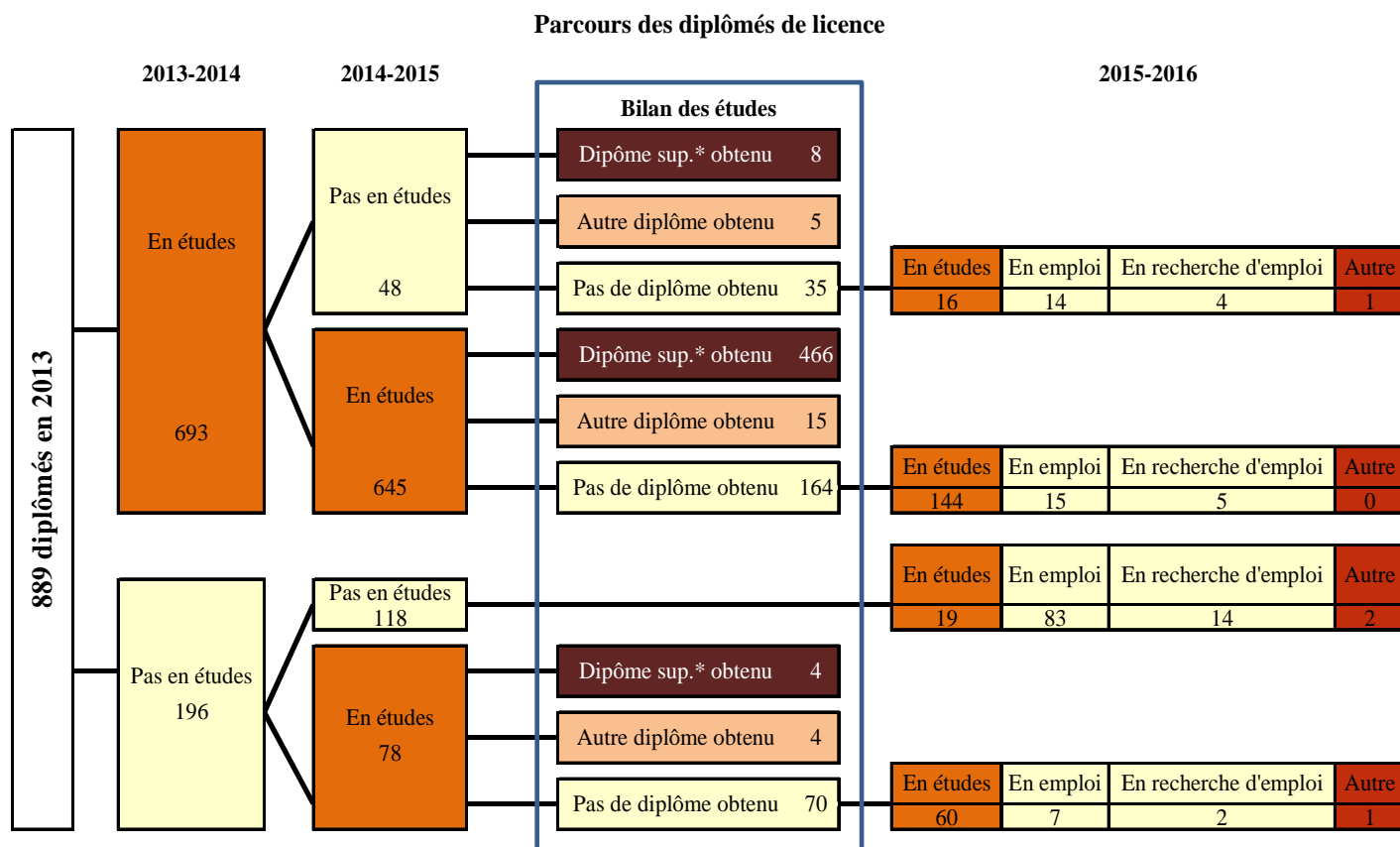
Quelques diplômes de niveau II, voire de niveau inférieur

Si le bac + 5 semble être la norme après une licence, quelques étudiants obtiennent d'autres diplômes qu'un titre de niveau I (6 %). Près de la moitié d'entre eux valide un diplôme de niveau équivalent à la licence, il s'agit de licence professionnelle (pour 35 % d'entre eux), d'une autre licence générale (30 %) ou encore de formation d'école spécialisée principalement dans le domaine de l'art. Une autre petite moitié valide un diplôme de niveau inférieur à bac + 3, il s'agit principalement de formation de niveau bac (DU, BPJEPS, diplôme national de musique...). Et enfin, 5 % valident une formation de niveau bac + 4.

Peu d'insertion dans la vie active avec une licence

Trente mois après l'obtention de leur licence, 17 % des diplômés ne sont pas en études et n'ont pas obtenu d'autre diplôme ; l'insertion sur le marché du travail avec une licence concerne donc peu de diplômés (148 personnes). Si les deux tiers d'entre eux n'ont pas suivi de formation depuis l'obtention de la licence en 2013, moins du quart a poursuivi un an et un dixième se sont inscrits deux ans. Ces diplômés ont donc, selon leur parcours suite à la licence, plus ou moins d'ancienneté sur le marché du travail.

Au premier décembre 2015, 80 % sont en emploi, 17 % en recherchant un et 3 % sont inactifs. Quand ils occupent un emploi, il s'agit pour 61 % d'entre eux d'un emploi stable (CDI ou fonctionnaire). Selon la nomenclature de l'INSEE, 63 % exerçaient des fonctions relevant de la PCS des professions intermédiaires ou cadres et professions intellectuelles supérieures.



* Diplôme de niveau supérieur ou équivalent à la licence

Source : Enquête insertion des diplômés 2013, UPEM, 2016

Pour aller plus loin

GAUSSON Laetitia et GAUTIER Cécile

Peu d'arrêt d'études après une licence en 2012

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°144, juin 2015.

THEOPHILE Nadine

Chômage faible pour les diplômés de licence pro

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°147, mai 2016.

THEOPHILE Nadine

Forte poursuite d'études après un DUT

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°148, mai 2016.